

**Discours de Nathalie Roret, directrice de l'ENM, à l'occasion de la
conférence de Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale**

Bordeaux, le 27.10.2025
Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente de l'Assemblée nationale,

Chère Yaël Braun-Pivet,

Mesdames, Messieurs les membres de l'équipe de direction et de l'équipe pédagogique de l'École,

Mesdames et Messieurs les auditrices et auditeurs de justice de la promotion État de droit, dite promotion des 500,

Mesdames, Messieurs,

Chers invités,

Mon propos sera court, Madame la Présidente, à la mesure que votre temps est précieux, souhaitant que ce moment profite à toutes et tous, collectivement.

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour votre disponibilité, nous connaissons toutes et tous le contexte politique et législatif intense que dans lequel vous agissez. Votre présence aujourd'hui est un honneur pour notre École, pour nos élèves avec qui vous allez échanger.

Devant vous, en présentiel ou à distance, déployée sur nos deux sites bordelais, celui-ci mais aussi le récent site Archipel, vous avez ainsi réunie la promotion « État de droit », aussi dite des 500, composée de 468 auditrices et auditeurs de justice, de 26 élèves-avocats effectuant leur projet pédagogique individuel pendant 6 mois dans leur promotion et de 5 auditeurs du département International de l'École.

Jamais dans son histoire l'ENM n'avait formé une promotion aussi importante par son nombre, qui est la traduction concrète de la loi de programmation pour la Justice de 2023 qui prévoit d'atteindre à horizon 2027 une augmentation du corps des magistrats judiciaires, de plus 1500 personnes.

Cette loi est le fruit des États généraux de la Justice mis en place par le Président de la République afin de répondre à une crise majeure que l'institution judiciaire traversait.

Ce comité des États généraux, présidé par Jean-Marc SAUVÉ, vice-président honoraire du Conseil d'État, ne vous est pas étranger, Madame la Présidente, puisque vous en avez été membre en votre qualité de députée des Yvelines, présidente de la commission des Lois de

l'Assemblée nationale. Cette loi fut portée par le garde des Sceaux Éric DUPONT-MORETTI, et débattue au Parlement, sous votre présidence.

Votre contribution aux réflexions menées dans le cadre des États généraux de la Justice, votre expérience dans la conduite des travaux parlementaires qui ont permis l'élaboration de ce texte, mais également votre remarquable parcours de juriste, d'avocate, d'élue de la République, sont ensemble constitutifs d'une belle opportunité pour la promotion « État de droit » d'échanger avec vous sur le sujet délicat, hier comme aujourd'hui, des relations entre l'institution judiciaire et les pouvoirs législatif ou exécutif.

Si cette rencontre est exceptionnelle, elle s'inscrit dans une désormais tradition de grandes conférences que j'ai souhaité mettre en place afin d'enrichir la formation de nos élèves-magistrats du regard et de l'expérience de grands acteurs et observateurs de la justice dont vous faites indéniablement partie.

Madame la Présidente, afin d'introduire cet échange, permettez-moi d'évoquer un article rédigé par un ancien ministre de la Justice, récemment accueilli au Panthéon, Monsieur Robert Badinter, dans la revue *Pouvoirs*. Cet article portait sur l'histoire des relations entre justice et politique. Il est intitulé : « Une si longue défiance ».

C'est je crois un point de départ pour vous questionner dès à présent sur le dialogue institutionnel nécessaire entre parlementaires et magistrats, plus précisément sur votre vision des rapports parfois complexes entre le pouvoir législatif et l'autorité judiciaire, tous deux constitutionnels, et qui me paraissent devoir répondre communément aux attentes de nos concitoyens qui doutent de plus en plus des institutions de la République.

Avant de vous céder la parole et d'écouter des échanges qui s'annoncent passionnants, je vous renouvelle, Madame la Présidente, mes plus sincères remerciements pour votre présence si précieuse pour notre École.